

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019
Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2019

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Véronique BATISSE, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Joseph NICOT.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE

M. David JACQUEMOUD à M. Joseph NICOT

Mme Fabienne LEMOINE à M. François BAPTIZET

Mme Véronique BATISSE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2019

01/2019

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de cet article, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mandater des dépenses qui seront reprises au budget primitif 2019, dans la limite des crédits ouverts suivants :

Budget	Chapitre	Désignation du chapitre	Crédits ouverts en 2018	Montant maximal autorisé (25%)
Principal	21	Immobilisations corporelles	110 900 €	27 725 €
Eau	21	Immobilisations corporelles	35 702 €	8 925 €

Voté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAIN

02/2019

Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée « Au bas des Vignes Canton 1 », section AB n° 111 propose sa vente à la commune de Quincey, par courrier en date du 9 janvier 2019.

Cette parcelle d'une superficie de 812 m² longe le chemin rural dit "de la Fontaine du Bas" reliant la rue de la Corre à l'avenue Charles Boby.

La valeur de ce terrain classé en "Prés" est estimée à 7 € le m².

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle pour un montant de 5 684,00 € et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

CONSEILLERS	SIGNATURES
Nathalie BANET	Pouvoir à V. BATISSE
François BAPTIZET	
Véronique BATISSE	
Annie BAUMLIN	
Isabelle BELLET	
Bruno BIDOYEN	
Christian CHAUSSALET	
Caroline DORMOY	
Yves DURGET	
Claude FOURNIER	
Gilles GARDIENNET	
David JACQUEMOUD	Pouvoir à J. NICOT
Fabienne LEMOINE	Pouvoir à F. BAPTIZET
Marie-Noëlle MOUGIN	
Joseph NICOT	